



Conseil économique et social

Distr. limitée
10 juillet 2012
Français
Original : anglais

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2012

11-14 septembre 2012

Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire*

Prorogation de programmes de pays en cours

Note du Secrétariat

Résumé

Conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, la présente note informe le Conseil de la prorogation pour un an des programmes de pays de la Guinée-Bissau et du Mali ainsi que de la prorogation pour six mois du programme de pays du Rwanda, approuvées par le Directeur général.

La note présente en outre les raisons de la deuxième prorogation proposée pour un an du programme de pays de la République arabe syrienne et d'une seconde prorogation pour six mois du programme de pays de l'Égypte, que le Conseil d'administration est prié d'approuver.

Projet de décision

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la prorogation d'un an des programmes de pays de la Guinée-Bissau et du Mali et de la prorogation de six mois du programme de pays du Rwanda, approuvées par le Directeur général, conformément à ce qui est indiqué au tableau 1;

2. *Approuve* la prorogation d'un an du programme de pays de la République arabe syrienne ainsi que la deuxième prorogation de six mois du programme de pays de l'Égypte, conformément à ce qui est indiqué au tableau 2.

* E/ICEF/2012/15.



Tableau 1
Prorogations des programmes de pays approuvées par le Directeur général

<i>Pays</i>	<i>Période sur laquelle portait le programme à l'origine</i>	<i>Échéance de la prorogation proposée</i>	<i>Raisons de la prorogation</i>
Guinée-Bissau	2008-2012	2013	La prorogation d'un an du programme de pays donnera le temps nécessaire au Gouvernement pour évaluer le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) qui constituera la base du prochain programme de pays.
Mali	2008-2012	2013	La prorogation d'un an donnera le temps voulu pour réévaluer le nouveau PNUAD et élaborer un nouveau programme de pays dans le contexte des nouvelles priorités.
Rwanda	2008-2012	2013 (1 ^{er} janvier-30 juin) six mois	La prorogation de six mois jusqu'au 30 juin 2013 permettra à l'UNICEF et aux autres organismes des Nations Unies d'harmoniser le nouveau programme de pays avec la planification nationale et le cycle budgétaire du Gouvernement.

Tableau 2
Prorogations des programmes de pays soumises à l'approbation du Conseil d'administration

<i>Pays</i>	<i>Période sur laquelle portait le programme à l'origine</i>	<i>Échéance de la prorogation proposée</i>	<i>Raisons de la prorogation</i>
Égypte	2007-2012 (1 ^{er} janvier-30 juin) deuxième prorogation consécutive	2013	L'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement égyptien sont convenus de proroger le programme de pays de six mois supplémentaires, jusqu'au 30 juin 2013. Cette prorogation permettra aux organismes des Nations Unies, notamment l'UNICEF, de continuer à appuyer le Gouvernement durant la période transitoire tout en permettant au Gouvernement nouvellement élu d'étudier les nouveaux programmes qui débiteront le 1 ^{er} juillet 2013.
République arabe syrienne	2007-2012	2013 deuxième prorogation consécutive d'un an	La prorogation d'un an du programme de pays fournira suffisamment de temps pour la mise au point définitive du plan de développement national qui constituera la base du nouveau programme de pays de l'UNICEF.